



Objet : Application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Chers citoyens et citoyennes de Saint-Robert-Bellarmin,

Dans le but de répertorier toutes les piscines situées sur le territoire de Saint-Robert-Bellarmin, **nous demandons à tous les propriétaires, qu'ils possèdent une piscine ou non, de remplir le formulaire de consentement ci-joint.**

La Municipalité souhaite également vous rappeler l'importance de vous conformer au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, tel que prescrit par les autorités provinciales.

Il est de votre responsabilité, en tant que propriétaire d'une piscine, de remplir le formulaire d'autoévaluation correspondant à votre installation et de le faire parvenir à la Municipalité au plus tard le 30 septembre 2025.

Le formulaire peut être récupéré :

- En ligne sur le site Web de la municipalité : www.st-robertbellarmin.qc.ca
- En version papier au bureau municipal :
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, 10 rue Nadeau

Une fois rempli, le formulaire complété peut être transmis :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin 10 rue Nadeau, Saint-Robert-Bellarmin, G0M 2E0
- Par courriel à : info@st-robertbellarmin.qc.ca

Pour toute question ou pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce règlement, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, les mercredis entre 9 h 00 et 16 h 00, au 418 582-3420 poste 3.

Nous vous remercions de votre collaboration afin d'assurer la sécurité de tous.

Veillez agréer, chers citoyens et citoyennes, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Boulet

Inspecteur en bâtiment et environnement
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin